REPFIS

Réseau des Établissements Publics de Formation d'Ingénieurs du Sénégal

République du Sénégal
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE FORMATION D'INGÉNIEURS DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUE :
RÉSULTATS CONCOURS D'ENTRÉE EN 1re ANNÉE CYCLE D'INGÉNIEUR

Les résultats du concours REPFIS 2026 sont disponibles et consultables sur le site internet : www.e-concours.ucad.sn.

Tout candidat sur la liste principale doit confirmer son admission avant le **11 septembre 2026,** à défaut il est remplacé par un candidat de la liste d'attente suivant l'ordre de mérite.

La confirmation et l'inscription s'effectuent à la scolarité de l'établissement où le (la) candidat (e) est admis (e) selon le calendrier suivant :

- **Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)** : listes principales du **07 septembre 2026** au **07 octobre 2026** , listes d'attente à partir du **08 octobre 2026** ;
- **Ecole Polytechnique de Thiès (EPT)** : à partir du **07 septembre 2026** ;
- **Institut Polytechnique de Saint-Louis (IPSL)** : à partir du **02 septembre 2026** (en versant les frais d'inscription sur le compte **SN137 08001 081504680325 82 UGB droits d'inscriptions, Banque Atlantique. NB :** envoyer le reçu de paiement à l'adresse : **ipsl-admission@ugb.edu.sn).**

Complément de dossier pour l'inscription :

- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité (CNI) ou du passeport pour les étrangers ;
- Une copie des diplômes cités ci-dessus, ou de l'attestation de réussite de la licence 2, ou de l'attestation de parcours mentionnant les 120 crédits capitalisés en classes préparatoires ;
- Une copie légalisée des relevés de notes du dernier diplôme obtenu ;
- Une copie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- Une copie légalisée du relevé du bac ;
- Une fiche administrative d'inscription (disponible sur place) ;
- Trois photos d'identité ;
- 25 000 F CFA de frais d'inscription pour les nationaux et les ressortissants des pays de l'UEMOA (Bénin-Burkina-Faso-Côte-d'Ivoire-Guinée-Bissau-Mali-Niger-Togo-Sénégal) et pour les ressortissants des pays ayant des accords avec le Sénégal (Mauritanie-Cap-Vert-Comores-Ethiopie-Gambie-Guinée-Conakry-Haïti-Rwanda-Tchad-Maroc) ;
- 200 000 F CFA pour les ressortissants des pays hors UEMOA et sans accord de coopération.

Fait à Thiès, Le 01 SEPT 2026

Le Coordonnateur

ECOLE POLYTECHNIQUE Le Directeur THIES

Pr Mamadou WADE